Document generated on 06/05/2025 12:13 a.m.

Jeu
Revue de théâtre

Vers un lien permanent
Les comités culturels en milieu scolaire

René Gibeault

Number 76, 1995

Théâtre jeunes publics

URI: https://id.erudit.org/iderudit/27929ac

See table of contents

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)
1923-2578 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Gibeault, R. (1995). Vers un lien permanent : les comités culturels en milieu scolaire. *Jeu*, (76), 29–33.

Tous droits réservés © Cahiers de théâtre Jeu inc., 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

René Gibeault

Vers un lien permanent

Les comités culturels en milieu scolaire

Toutes les personnes concernées par le théâtre jeunes publics, qu'elles œuvrent ou non au sein du système scolaire, reconnaissent d'emblée la mission culturelle de l'école. Le gouvernement, en proclamant la « Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir » (printemps 1992), s'y attarde longuement :

> Tout objectif de démocratisation de la culture se tourne donc forcément vers l'école qui doit jouer un rôle fondamental pour ouvrir la voie aux valeurs culturelles. (p. 11)
>
> Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre, par l'entremise du minis-tère de l'Éducation, un plan d'action assurant la relance de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire par :
>
> > • le soutien à des projets d'école visant à favoriser le développement artistique et culturel pour l'ensemble des élèves d'un milieu scolaire ;
> > • le réexamen de la place des arts dans les programmes d'étu-des, et ce, dans le cadre d'une révision du régime pédagogique ;
> > • la réalisation d'activités visant à harmoniser la promotion et la diffusion des services culturels offerts au réseau scolaire ;
> > • l'élaboration et la mise en œuvre, par l'entremise du mi-nistère de l'Éducation et du ministère de la Culture, d'un nouveau programme de sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture reposant sur l'initiative conjointe des artistes et des commissions scolaires et favorisant l'accès à un éventail élargi d'activités d'animation. (p. 106)
>
> Il s'agit, bien sûr, de redonner à l'école son rôle fondamental d'éducatrice culturelle. (p. 99)

> De concert avec les commissions scolaires, le gouvernement du Québec veut redonner cette fonction à l'école. Toute action en ce sens demande la complicité et l'adhésion des parents, des directions d'écoles et des enseignants. (p. 101)

Pourtant, il est juste de dire que le système scolaire ne joue pas encore pleinement son rôle fondamental d'éducateur culturel. Sans vouloir laisser supposer quelque mauvaise volonté que ce soit de la part du système scolaire, le milieu professionnel des arts, notamment celui du théâtre, a maintes fois, depuis plusieurs années, pris la parole publiquement en vue de faire connaître les difficultés qu'il éprouvait à rejoindre la clientèle jeunes publics. En voici quelques exemples :

> [...] cette difficulté d'adaptation par rapport aux responsables scolaires qui les reçoivent chez eux, et qui n'aiment pas toujours se laisser impo-ser n'importe quoi par leurs « invités » d'un jour[1].

> Aujourd'hui, le milieu théâtral a évolué, tandis que l'école est restée fortement campée sur ses orientations pédagogiques et les exigences qui en découlent[2].

> Ce qui importe avant tout pour nous, c'est de communiquer la passion du théâtre, la passion artistique, le désir de questionner, de douter ; celui de remettre en question la parole péremptoire, trop souvent omni-présente dans le monde scolaire[3].

> Là où le bât blesse, c'est quand on s'aperçoit que rien dans le système d'éducation n'encourage les initiatives pour mettre en contact les enfants avec les arts vivants comme le théâtre[4].

Si l'on s'appuie sur les éléments de la problématique qui a été établie par les participants à la table nationale de concertation Théâtre-éducation, force est d'admettre que certaines de ces critiques sont fondées. C'est pourquoi il faut faire en sorte qu'une « réconciliation » des points de vue se réalise, si nous voulons travailler ensemble au développement des voies d'avenir les plus prometteuses : la responsabilisation, la concertation et le partenariat.

La clientèle des écoles primaires

La clientèle jeunes publics, soit les entants de 5 à 12 ou 13 ans, présente des caractéristiques particulières dont il faut tenir compte. Elle ne peut se déplacer seule ; elle dépend des adultes pour ses choix de sorties ; elle n'a pas d'argent ; elle va obliga-

1. Hélène Beauchamp, citée dans l'article de Michel Vaïs, « Quand le théâtre va à l'école », *Jeu* 65, 1992.4, p. 85.
2. *Ibid.*, p. 84.
3. Brigitte Haentjens et Jacques Vézina, cités dans l'article de Pierre Lavoie, « Les théâtres et le public de demain », *Jeu* 65, 1992.4, p. 94.
4. Nicole Doucet, dans un entretien paru dans *Le Devoir* du 3-4 décembre 1994.

toirement à l'école. En un mot, elle n'est pas autonome. Ces caractéristiques sont déterminantes pour analyser la situation actuelle ; il ne faut pas les perdre de vue lorsque vient le temps de diffuser les spectacles de théâtre, et d'autres œuvres artistiques, créés à son intention. Il serait inapproprié d'aborder la diffusion du théâtre jeunes publics, ou celle d'autres manifestations artistiques, comme le ferait un organisme qui s'adresse aux adultes.

Puisqu'elle ne peut se déplacer seule, il faut lui apporter le théâtre plutôt que le centraliser ; multiplier les lieux de diffusion plutôt que d'en favoriser un seul. On en arrive donc au constat que les troupes doivent être conscientes que leur théâtre en sera un de tournée.

Puisque cette clientèle dépend des adultes pour ses choix de sorties, c'est à ces derniers que doit s'adresser la publicité des spectacles. Puisqu'elle n'a pas d'argent, il faut que diverses organisations municipales, de loisirs ou scolaires, mettent sur pied des structures d'accueil et trouvent le moyen de payer les représentations. Puisqu'elle va obligatoirement à l'école, elle n'est pas disponible, le jour (ni le soir d'ailleurs), de septembre à juin, c'est-à-dire 180 jours par an, à moins que les écoles collaborent.

Les comités culturels en milieu scolaire

Le travail de sensibilisation et de mobilisation consiste moins à convaincre le personnel enseignant, les directions d'école et les parents de la nécessité de mettre les jeunes en contact avec les arts et la culture, qu'à leur fournir les moyens qui rendraient cette tâche plus simple. L'expérience de plusieurs milieux scolaires démontre qu'une fois les complications éliminées, les enseignants et les directions d'école participent volontiers, avec enthousiasme même.

Or, pour que cette participation soit facilitée, il faut qu'elle s'inscrive dans le cadre de fonctionnement d'une école : entrées, dîners, sorties, journées pédagogiques, transport, et qu'elle respecte les contraintes de l'école primaire : distance, budget, choix des activités, sécurité, intégration de l'activité dans le programme pédagogique, etc.

Le ministère de l'Éducation, dans les éditions spéciales de février 1994 et d'avril 1995 du *Petit Magazine des arts*, privilégie la mise sur pied de comités culturels permanents dans les commissions scolaires. Selon les configurations particulières des régions, ces comités prendraient des formes et opteraient pour des formules de partenariats qui leur conviendraient. Ce qu'il importe de réaliser, c'est, d'une part, responsabiliser et faire participer des personnes *de l'intérieur* du système scolaire dans l'organisation d'activités culturelles à l'intention des élèves et, d'autre part, assurer la permanence des comités. Ce serait ainsi un réseau stable de contacts pour les organismes artistiques ou culturels qui offrent des spectacles aux écoles dans toutes les régions du Québec et tous les arrondissements de la métropole.

À titre d'exemple, une maison de la culture de Montréal a reçu, en 1993-1994, quelque 900 élèves lors d'événements culturels. En 1994-1995, parce qu'un comité

culturel regroupant vingt écoles était actif, la participation des élèves aux activités de cette maison de la culture (danse, théâtre, musique) a dépassé les 11 000 présences.

Il est à prévoir que ces comités culturels deviendront des partenaires pour les créateurs et les producteurs intéressés à rejoindre le jeune public. Et partenaires, ici, ne veut pas dire acheteurs passifs. Les directeurs d'école et les enseignants sont par définition des pédagogues. Ils connaissent les enfants ; ils travaillent avec eux dix mois par année. Ils seraient ces interlocuteurs que recherchent les professionnels du théâtre et ceux d'autres disciplines ; interlocuteurs avec qui il deviendrait possible d'augmenter l'assistance à des événements culturels et de faciliter l'acquisition des connaissances et des compétences souhaitées.

Les membres du secteur théâtre à la table nationale de concertation Théâtre-éducation écrivaient en mai 1993 :

> Nous croyons important et essentiel de jeter les bases concrètes d'une communication permanente avec le milieu scolaire et nous croyons à la nécessité de mesures de sensibilisation, d'information et de soutien à l'accessibilité au théâtre, non seulement par le biais de programmes incitatifs à court terme, mais aussi par des mécanismes permanents...

N'est-ce pas là exactement les buts et objectifs de la formation de comités culturels permanents dans les commissions scolaires ?

Or, le ministère de l'Éducation n'a pas de politique précise quant à la participation des élèves à des événements culturels, bien qu'en principe il les favorise : à cet effet, on se reportera à l'article du régime pédagogique concernant les activités éducatives complémentaires. De leur côté, les commissions scolaires peuvent adopter des politiques sur les sorties des élèves et les aménagements de l'horaire des classes. Cependant, en conformité avec la loi 107, il est de la responsabilité des conseils d'orientation (parents, direction d'école et enseignants) de se prononcer sur les projets proposés. Quant aux écoles, en règle générale, elles font participer les élèves aux événements culturels. Et il n'est pas difficile de convaincre les conseils d'orientation du bien-fondé de ces événements.

Si le Conseil québécois du théâtre (CQT) croit « important et essentiel de jeter les bases concrètes d'une communication permanente avec le milieu scolaire[5] », ces assises ne pourront être établies qu'avec la participation des écoles, qui découvriront l'intérêt de faire davantage en s'associant, en se regroupant et en partageant leur volonté commune. La formation de comités culturels permanents dans les commissions scolaires devrait permettre la mise en place de ces « mécanismes permanents » que souhaite le CQT. Si le comité culturel X permet de rejoindre 35 écoles, le comité culturel Y d'en rejoindre 28, le comité culturel Z d'en rejoindre 23, ce sont déjà 86

5. Présentation du Conseil québécois du théâtre à la table nationale de concertation Théâtre-éducation.

écoles qu'il est possible de rejoindre par trois contacts. Et si l'ensemble des quelque 2 900 écoles primaires de la province étaient réunies dans une telle toile de comités culturels permanents, ce serait une centaine de contacts permanents qui rejoindraient tous les élèves. Et ainsi existerait ce « mécanisme permanent » souhaité.

Est-il envisageable d'organiser des échanges entre les 2 900 directions d'école et le milieu artistique ? À tout le moins, il est possible de planifier une rencontre « art-écoles » à laquelle plus d'une centaine de directions d'écoles participeraient, représentant toutes les écoles primaires du Québec.

Depuis l'automne 1994, le ministère de l'Éducation soutient une équipe chargée de la formation de comités culturels en milieu scolaire. Une douzaine de comités existent déjà pour mettre en contact les enfants avec les arts vivants comme le théâtre et favoriser la participation des élèves à des événements culturels. Le 2 juin 1995, plus d'une centaine de directions d'école, de conseillers pédagogiques et de cadres scolaires, représentant trente-huit commissions scolaires de huit régions du Québec, se réunissaient pour discuter de cette participation et, plus spécifiquement, de la formation de comités culturels. Grâce à ce réseau, nous pouvons espérer ce lien permanent et ces interlocuteurs du système scolaire que recherchent les intervenants des milieux culturel et artistique. ◆

René Gibeault a été directeur d'école pendant vingt-cinq ans. Il est aujourd'hui le représentant de la Fédération québécoise des directrices et directeurs d'établissements d'enseignement à la table nationale de concertation Théâtre-éducation.